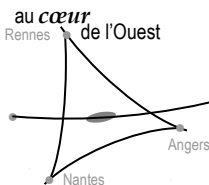


AVIS
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

CONTRATS DE TERRITOIRE
UNIQUE
2009 / 2011



Dans la limite de nos compétences et des informations disponibles, voici l'avis du Conseil de Développement sur le CTU 2009 – 2011 du Pays de Châteaubriant.

Démarche utilisée

Depuis la transmission des documents CTU le 29 septembre, le Conseil de Développement a procédé à l'étude du dossier, en utilisant la démarche suivante :

- Etude des documents transmis :
 - Etude et mise en perspective des actions réalisées dans le cadre du précédent CTU et celles envisagées pour le CTU 2009 – 2011 au regard de la stratégie territoriale 2005 – 2010.
Cette stratégie¹ élaborée, par le comité syndical comprend 4 axes stratégiques prioritaires :
 - Axe stratégique 1 : renforcement de l'identité du Pays de Châteaubriant,
 - Axe stratégique 2 : développement économique - emploi,
 - Axe stratégique 3 : développement des services à la population,
 - Axe stratégique 4 : amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement,
 - Analyse des fiches du CTU 2009 – 2011 par territoire.
- Elaboration de l'avis du Conseil de Développement par un groupe constitué des membres du Bureau du Conseil de Développement, le 22 octobre.

Limites de la démarche :

Comme indiqué en introduction, le Conseil de Développement est conscient des limites de sa démarche. Il relève ainsi quelques éléments :

- ↳ En l'absence d'une évaluation du CTU précédent, nous avons utilisé les données chiffrées de consommation budgétaire du CTU 2005 - 2008 ;
- ↳ Le Conseil de Développement ne dispose pas de l'ensemble des éléments qui lui permettrait d'avoir une vision exhaustive des projets financés sur le territoire ;
- ↳ Compte tenu des délais impartis, le Conseil de Développement a fait le choix de mobiliser les membres de son Bureau. Un délai plus important lui aurait permis d'organiser une consultation de ses différentes commissions.
- ↳ Nous avons tenu compte dans notre analyse du caractère arbitraire de la répartition des actions par axe de la stratégie territoriale. En effet, une action peut être rattachée à différents objectifs, comme par exemple la communication (fiche 1 du CTU 2009-2011) peut être inscrite dans l'axe « identité pays » ou dans l'axe « développement économique ».

¹ Les objectifs par axe de ce contrat sont le présentés en annexe 1.

Avis du Conseil de Développement

Axe stratégique : développement économique - emploi

Le montant de cet axe a doublé par rapport au précédent CTU. Environ 10 % est consacré à des actions Pays.

Alors que le précédent contrat était très axé sur le développement de zones d'activités communales, le contrat actuel prend mieux en compte les différentes composantes du développement économique avec, outre le financement de parcs d'activités intercommunaux, la prise en compte des aménagements de centres bourgs et la nécessité d'une promotion économique à l'échelle Pays.

Par ailleurs, le Conseil de Développement note une certaine continuité dans les actions financées précédemment.

Néanmoins, le Conseil de Développement regrette que le Pays n'ait toujours pas de vision globale en matière de développement économique à long terme, en particulier en matière d'aménagement de zones d'activités. Il s'étonne ainsi de l'abandon du projet de zone d'activité de Pays (étude financée par le CTU 2005-2008) qui aurait pu devenir un moteur de l'économie locale et constituer une première étape à l'élaboration d'une politique économique de Pays, intégrant la nécessité d'infrastructures routières plus adaptées.

Propositions du Conseil de Développement :

- Avoir une vision du développement économique à long terme en développant des projets structurants (ex : zone d'activités de Pays) ;
- Spécialiser les zones d'activités de manière à ce qu'elles soient complémentaires les unes des autres et non concurrentes.

Axe stratégique : développement des services à la population

Les financements sur cet axe ont quasiment diminué de moitié par rapport au contrat précédent. Ce constat vaut surtout pour le domaine de la culture puisque les investissements dans ce secteur ont été réalisés sur le précédent CTU.

Alors qu'aucun projet dans ce domaine n'était financé dans l'ancien contrat, le Conseil de Développement note que le secteur de la santé est pris en compte sur ce nouveau CTU par l'une des communautés de communes. Il souhaiterait néanmoins qu'une réflexion de Pays sur la structuration de l'offre d'hébergement pour personnes âgées puisse être menée.

A contrario, le Conseil de Développement s'étonne de l'absence d'actions dans le domaine social. En particulier, l'objectif de création de structures d'accueils spécialisées (cf. Objectifs de la stratégie territoriale, en annexe) ne compte aucune action.

Par ailleurs, l'action de structuration de la vie associative, dont les fonds prévus n'ont finalement pas été consommés sur le CTU 2005-2008, n'est pas reconduite alors que la problématique demeure pour les associations locales.

Enfin, le Conseil de Développement s'étonne que deux communautés de communes s'engagent chacune dans une réflexion sur la construction d'espaces aquatiques. Il est dommageable que cette démarche ne se fasse pas à l'échelle Pays, d'autant plus que le budget pour cette action, prévue dans le CTU 2005-2008, n'a pas été consommé.

Propositions du Conseil de Développement :

- Mener une étude de faisabilité de l'offre de loisirs aquatiques à l'échelle Pays ;
- Avoir une réflexion de Pays sur l'hébergement ou le maintien à domicile des personnes âgées (structurer les associations oeuvrant dans ce domaine) et plus globalement prendre en compte la problématique santé dans un contexte de vieillissement de la population.

Axe stratégique : amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement

D'une manière générale, nous notons que la prise en compte de l'environnement sur le Pays de Châteaubriant est intégrée dans différents autres programmes que le CTU (PER, ...). De plus, la mise en place prochaine du SCOT, version Grenelle 2, devrait contribuer à doter le Pays d'une politique plus marquée dans ce domaine et d'une manière plus large dans celui du développement durable.

Concernant le projet d'aménagement de la gare de Châteaubriant, la création de places de parking, dont le nombre est passé de 50 à 100 récemment, anticipe l'arrivée du tram-train et répond à un besoin des usagers en matière de transport multimodal.

Propositions du Conseil de Développement :

Les objectifs de la stratégie territoriale 2005 - 2010 concernant la préservation de l'environnement ne sont que partiellement pris en compte dans les contrats de territoires passés et en cours. Cependant, le Conseil de Développement a conscience que lors de la mise en place du SCOT les questions, jusqu'à présent restées en suspens, seront traitées à l'échelle du Pays. Il s'agit notamment de :

- ↳ la gestion de l'espace notamment agricole,
- ↳ la gestion de la ressource en eau,
- ↳ la gestion des déchets, notamment celle des déchets ménagers.

En ce qui concerne les transports, il importera de veiller à :

- ↳ rechercher une complémentarité entre le service de cars Châteaubriant – Nantes et le tram-train, afin de développer globalement l'utilisation des transports collectifs.

- ↳ compléter l'offre, en d'améliorant le service de transports en commun, notamment dans Châteaubriant.

Axe stratégique : renforcement de l'identité du Pays de Châteaubriant

Le plan de promotion du territoire devrait contribuer à l'affirmation de l'identité du Pays. Il mettra en avant les atouts et complémentarités du territoire valorisables en interne pour développer les synergies, mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de renforcer son attractivité.

De même l'augmentation de l'enveloppe Ingénierie, liée entre autres à la mise en place du SCOT, semble logique.

Néanmoins, il nous semble dommage qu'en dépit d'évolutions positives, l'enveloppe CTU destinée à financer des actions d'envergure Pays tende à diminuer, passant de 12 à 9 %.

Propositions du Conseil de Développement

→ Avoir une vision Pays sur un plus grand nombre de thème : économie, environnement, services et santé.

<i>Remarques globales :</i>

- Alors qu'on aurait pu s'attendre à une montée en puissance de l'échelle Pays sur ce contrat, la part des actions Pays stagne, voire diminue.
- Treize des dix neuf communes de la Communauté de Communes du Castelbriantais présentent chacune une action, cela pose question quant à la construction d'un projet de développement à l'échelle intercommunale. Les deux autres communautés de communes semblent avoir adopté une politique moins distributive.
- Néanmoins, le montant attribué au financement de l'ingénierie et à la promotion du territoire montre un intérêt des élus locaux à développer des réflexions à l'échelle Pays.

Annexe 1 : Stratégie territoriale du Pays de Châteaubriant 2005 – 2010

Le contrat d'objectifs 2005 – 2010 du Pays de Châteaubriant comprend quatre axes ci-dessous déclinés en objectifs :

- Axe stratégique 1 : renforcement de l'identité du Pays de Châteaubriant,
 - Objectif 1 : affirmation de la place et du rôle du Pays
 - Objectif 2 : mise en synergie des acteurs et des actions
 - Objectif 3 : élaboration d'un plan de communication sur le positionnement et l'identité du Pays
- Axe stratégique 2 : développement économique - emploi,
 - Objectif 1 : mise en place d'une stratégie de développement économique et de l'emploi
 - Objectif 2 : renforcement et structuration de l'offre touristique
- Axe stratégique 3 : développement des services à la population,
 - Objectif 1 : mise en œuvre d'une politique de développement culturel
 - Objectif 2 : renforcement des structures d'accueil spécialisées
 - Objectif 3 : développement des pratiques sportives diversifiées
 - Objectif 4 : amélioration de l'accès aux services
- Axe stratégique 4 : amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement,
 - Objectif 1 : habitat, préservation et valorisation de l'environnement
 - Objectif 2 : mise en place d'outils performants de gestion de l'espace